



AVENANT 1 - AVIS DE COURSE COUPE DE PRINTEMPS DU CVML

Du Samedi 18 au dimanche 19 mars 2023
CERCLE de VOILE de MOISSON LAVACOURT

SERIES: WETA - 505 - AERO - IND
GRADE 5A

Le paragraphe 4 « Admissibilité et Inscription » est modifié comme suit :

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **WETA - 505 - AERO et IND**.
Un classement spécifique est établi pour chacune de ces classes.
Le classement est établi sur la base du temps réel pour les classes monotypes et en temps compensé pour la classe IND
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
Le processus d'inscription en ligne est créé via la plateforme ASSOCONNECT. Les liens vers cette plateforme sont disponibles sur le site www.cvml.fr ou sur chacun des sites de classe **XXXXXXX**
- 4.2.1 a). Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

La vérification de la validité "COMPETITION" de la licence est faite par le club organisateur CVML le jour de la réception de l'inscription en contrôlant sur le site fédéral ffv.fr

Tout coureur dont la licence Club FFVoile portait la mention « adhésion » ou « pratiquant » lors de l'inscription devra remettre le 17 mars un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. Sans ce document, ce navigateur ne pourra pas participer à la régata.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les inscriptions incomplètes ne sont pas remboursées.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **jusqu'au 15 mars 2023** en remplissant le formulaire d'inscription dès que publié en ligne et **en procédant au règlement directement sur le site sécurisé.**

Au-delà du 1^{er} mars 2022, les droits d'inscription sont majorés et **dans tous les cas**, l'inscription doit être faite en ligne.

Tous les concurrents devront porter dans leur grand-voile, le numéro de voile correspondant à l'enregistrement de leur bateau à leur autorité nationale. Il ne sera pas fait d'exception à cette règle.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Fait à Paris, le 8 mars 2023

Paule Marie Poulouin

Présidente Comité Course

Thomas Le Frêche

Président du jury